



Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement

HANDELSABTEILUNG

Département fédéral de l'économie publique

DIVISION DU COMMERCE

Pw/MS - Pol. 810
 Visite du ministre
 Olszewski

an	LA									(a/a)
Datum										
3003	BERN, den		20	mai	1976					
	BERNE, le					31	Mai	1976		
	Ref.	541.0 s'd								

Ambassade de Suisse

V a r s o v i e

Monsieur l'Ambassadeur,

Je regrette que des obligations urgentes et des voyages à l'étranger ne m'aient pas permis de revenir plus tôt sur la visite de l'homme d'Etat polonais et de vous remercier de votre contribution à son heureux déroulement.

./.

Pour compléter le programme de cette visite - joint en annexe - qui s'est déroulée en toutes circonstances dans une bonne atmosphère, je voudrais, par ces lignes, en faire le bilan sommaire:

- A son arrivée à Kloten, le ministre a été salué par le nouvel ambassadeur de Pologne (qui remettait le lendemain ses lettres de créance), les membres de l'ambassade et du consulat général à Zurich ainsi que par le soussigné, au nom des autorités fédérales;
- au dîner offert par les constructeurs de machines, il a eu pour hôte le président A. de Meuron, et fit la connaissance de plusieurs membres de l'association ainsi que du président du Vorort, E. Junod, et du directeur de l'OSEC, M. Ludwig; j'ai pu me rendre compte que des contacts intéressants s'étaient établis entre Suisses et Polonais au cours de cette soirée;
- à la Foire de Bâle, le ministre a été accueilli et piloté par le président E. Wyss, conseiller d'Etat (BS) et le directeur général F. Walthard; le premier nommé fut son hôte à la table d'honneur du déjeuner officiel;
- au siège de CIBA-GEIGY, le ministre a été accueilli par H.-P. Schär, membre de la direction du Konzern et ses principaux collaborateurs, et a assisté à la signature d'accords de coopération avec CIEM et Organica.



- Le dîner de la Société suisse des industries chimiques était présidé par L. von Planta; outre les personnalités dirigeantes de CIBA-GEIGY, Hoffmann-La Roche, Lonza et Sandoz, y prenaient part les représentants des grandes banques (UBS: M. Heckmann, directeur général suppléant; SBS : F. Galliker, directeur général; Crédit suisse: K. Brack, directeur suppléant; Banque populaire: R. Bosshard, directeur central);
- dans ses déplacements à Bâle et au départ à Kloten le ministre Olszewski était accompagné de MM. Roches et Pawloff.

Des propos que le ministre polonais a tenus en public (VSM, MUBA, CIBA-GEIGY, Société des chimiques) et de ceux qu'il a échangés en cercle restreint, les éléments suivants se sont dégagés:

- Les événements de décembre 1970 ont imposé au gouvernement polonais une politique économique tenant davantage compte du bien-être du citoyen; c'est ainsi que, tout en maintenant les prix des produits alimentaires bloqués, les salaires réels ont augmenté de 40% de 1971 à 1975;
- l'élévation du niveau de vie se poursuivra pendant l'actuel quinquennat; toutefois, l'augmentation du pouvoir d'achat des salariés ne dépassera pas 16% pendant cette période;
- pour arriver à ces fins, les autorités envisagent d'augmenter et de rationaliser les moyens de production; cette croissance du potentiel de production s'effectuera à un rythme plus lent que dans le passé; néanmoins les importations d'équipements modernes se poursuivront;
- la balance commerciale extérieure laissant un important découvert, les autorités polonaises sont soucieuses d'améliorer la relation import/export; à leurs yeux il est primordial d'augmenter les exportations.

Se référant à celles-ci, le ministre Olszewski a mis en évidence les grandes possibilités de son pays de livrer des matières énergétiques et de base ainsi que des produits semi-finis; il a notamment fait mention de la houille, du soufre, du cuivre, de l'argent et de l'énergie électrique.

Pour arriver à une amélioration de la balance commerciale, tant globalement que bilatéralement, il a évoqué les moyens suivants:

I. Accords à long terme

dont la mise en pratique reposerait sur les principes suivants:

- a. durée de tels arrangements entre fournisseurs et acheteurs allant de 5 à 20 ans, les autorités polonaises garantissant l'exécution des contrats;
- b. les prix seront adaptés en fonction du marché international, le mode d'ajustement devant être convenu entre les parties;
- c. ouverture de crédits pour investissement dans les exploitations polonaises, nouvelles ou agrandies resp. modernisées, le remboursement étant combiné avec les livraisons de produits extraits, resp. obtenus.

II. Coopération économique et industrielle à long terme

- a. de tels accords existent avec plusieurs firmes suisses (Sulzer, BBC, CIBA-GEIGY etc.); il faudrait en élargir l'éventail en mettant l'accent sur la construction de machines;
- b. pour ce faire des sociétés mixtes pourraient être formées qui s'occuperaient aussi bien de la production que de la commercialisation des produits;
- c. ces diverses formes de coopération pourraient s'étendre à des marchés tiers, notamment à ceux où la Pologne est particulièrement bien introduite.

Notre prise de position sur les questions évoquées peut se résumer comme suit:

- ad I: nos industries utilisent comme matière de base des produits semi-finis, voire ayant déjà subi une ouvraison; il importe de voir si ceux que peuvent livrer les entreprises polonaises répondent aux qualités et aux normes auxquelles est adaptée notre production. Nos industries travaillant principalement pour l'exportation, nous devons tenir compte de la concurrence internationale;

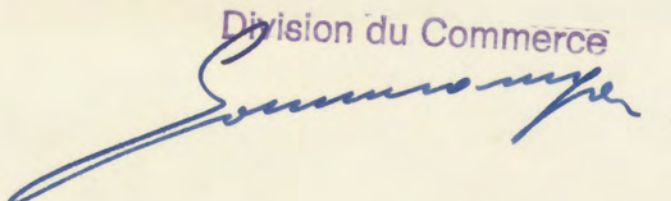
- 4 -

en conséquence, le prix des matières de base revêt pour nous une importance primordiale. Quant à l'octroi de crédits soit pour l'exportation, soit pour l'investissement, nous avons expliqué à notre interlocuteur l'absence de moyens d'intervention de l'Etat en la matière. Le ministre Olszewski a eu l'occasion d'en discuter avec les représentants des banques, à Bâle.

ad II: Nous saisismes l'occasion d'exprimer notre intérêt pour toutes formes de coopération aussi bien sur les marchés des deux pays que ceux des pays tiers. La conclusion d'un accord gouvernemental spécifique ne nous paraît pas indiquée, l'actuel accord sur les échanges économiques fournissant la base formelle nécessaire. Nous avons suggéré de l'utiliser pleinement et de tirer profit de la clause de coopération (art. 4). D'une façon plus concrète, cela pourrait prendre la forme de groupes sectoriels mixtes créés sous l'égide de la Commission Mixte. L'institutionnalisation de tels groupes dans les secteurs présentant de l'intérêt pour les parties (machines, chimie, industrie alimentaire etc.) permettrait de développer les coopérations existantes et d'en ventiler de nouvelles.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Division du Commerce



1 annexe

- 5 -

P.S.

Je reçois à l'instant copie de votre lettre du 14 mai adressée à M. Jolles. Je me réjouis des bons résultats de la visite de M. Leutwiler en Pologne. Je partage votre avis quant à l'importance d'une activité accrue de visites à haut niveau chez nos partenaires de l'Europe de l'Est et tout particulièrement en Pologne. Nous reprendrons l'examen de cette question prochainement pour tâcher d'établir une certaine ligne directrice quant aux visites de membres du Conseil fédéral. Pour ce qui est de votre pays de résidence, M. Olszewski m'avait dit à Berne vouloir inviter officiellement MM. Brugger et Jolles à se rendre en Pologne. Si une telle invitation formelle devait parvenir à Berne, je ne manquerai pas de l'appuyer auprès du Chef du Département.

